# DOSSIER DE CANDIDATURE

## Volet Médical

Téléchargeable sur le site :
**www.asetis.re**
A renvoyer sous pli confidentiel au 121 Chemin Casabona, 97410 Saint-Pierre
ou par fax sécurisé au 02 34 88 50 31

## Volet Social

Téléchargeable sur le site :
**www.asetis.re**
A transmettre à l'association par mail à admission-act@asetis.re
**et**
Demande d'orientation à compléter sur la plateforme du SIAO :
**www.sisiao.social.gouv.fr**

Le dispositif des **ACT** accompagne des personnes de toute l'île dans ses appartements localisés dans la ville de Saint-Pierre.

L'équipe des **ACT Hors Les Murs** se déplace dans le bassin sud de l'île pour aller à la rencontre des personnes au sein de leur lieu de vie.

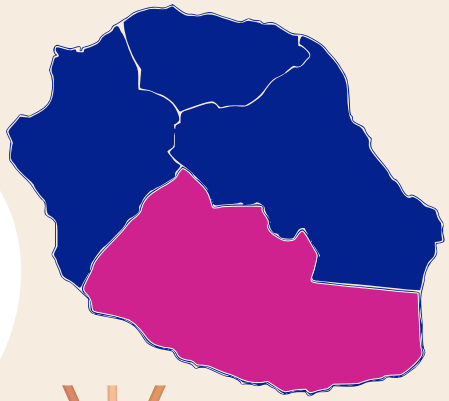

## ASETIS

C'est aussi un pôle prévention spécialisé sur la thématique de la vie relationnelle, affective et sexuelle.

Pour avoir plus de renseignements, n'hésitez pas à nous contacter.

+262 (0) 262 25 80 81
accueil@asetis.re
associationasetis
associationasetis
www.asetis.re
Association reconnue d'intérêt général
121 chemin casabona, 97410 Saint-Pierre


asetis

# ACT

APPARTEMENTS DE COORDINATION THÉRAPEUTIQUE

# ACT HORS LES MURS

# Une étape vers PLUS d'autonomie

Ces dispositifs permettent à la personne de bénéficier d'un accompagnement médico-psychosocial, basé sur un projet personnalisé dont les objectifs sont fixés conjointement par la personne accompagnée et l'équipe pluridisciplinaire en fonction de la demande et des besoins :

| **ACT** | **ACT** Hors Les Murs |
|---|---|
| En mettant à disposition un hébergement temporaire | En évoluant dans l'environnement propre de la personne |
| **Personne bénéficiaire** | |
| - Porteuse d'une pathologie chronique nécessitant des soins et un suivi médical<br>- En situation de fragilité sociale et psychologique | |
| **Agrément** | |
| 20 appartements meublés, équipés et localisés à Saint-Pierre :<br>- 2 adaptés pour l'accueil d'une famille<br>- 18 individuels (dont 2 accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite) | 10 places d'accompagnement et de coordination thérapeutique sans hébergement sur le Territoire Sud (cf. carte) |
| **Durée d'accompagnement** | |
| 6 à 18 mois | 3 à 12 mois |
| **Participation financière** | |
| Caution de 80 euros<br>80 euros par mois pour une personne seule<br>Montant évolutif en fonction de la composition familiale | Aucune |

## UNE EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

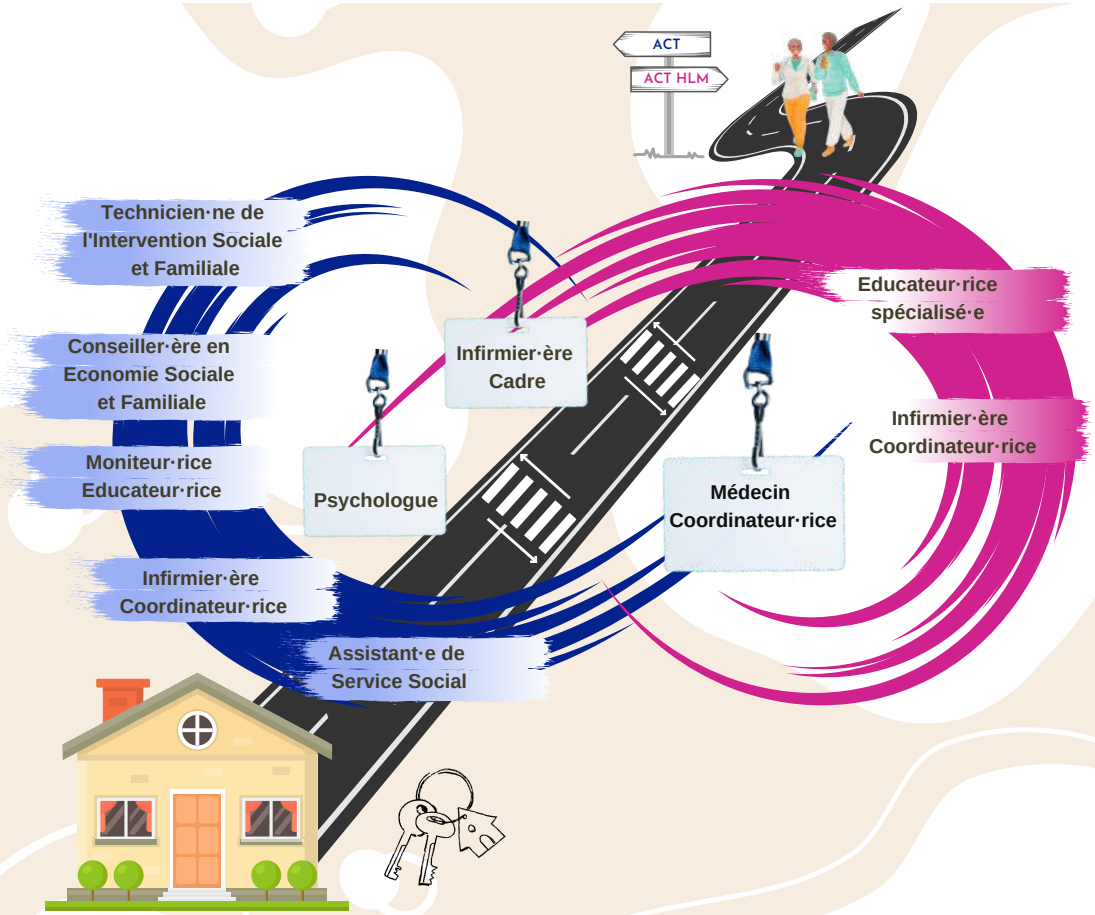


## MAISON DE VIE

La maison de vie ouvre ses portes de 9h à 16h. Les bénéficiaires des dispositifs sont accueillis dans un lieu d'écoute et d'échange pour :
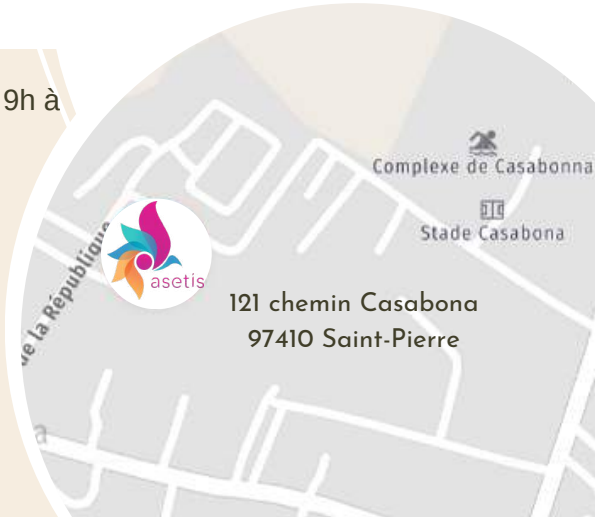
- Partager des repas communautaires
- Participer à des activités ludiques, sociales, culturelles et sportives
- Fêter les moments forts